



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 1062

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, il y a trente ans, la route causait en France 16 000 décès par an et, l'insécurité routière était vécue comme une fatalité. En juillet 2002, le Président de la République, estimant inadmissible que la France soit le mauvais élève de l'Europe en ce domaine, a fait de la lutte contre la violence routière l'une des grandes priorités de son quinquennat.

Depuis lors, sous l'impulsion du Premier ministre et la vôtre, les pouvoirs publics se sont donné les moyens d'une juste ambition : renforcement des contrôles, surtout lors des périodes difficiles, application stricte des amendes et des peines, fin de la tolérance à l'égard des excès de vitesse. Les médias se sont régulièrement fait l'écho des bons résultats obtenus grâce à l'action ferme et déterminée du Gouvernement.

Au début de cette année 2004, je souhaite vous remercier, ainsi que le Premier ministre, au nom de l'Assemblée nationale, mais surtout au nom de tous les Français, pour les quatre vies sauvées chaque jour dans notre pays. Pouvez-vous nous détailler le bilan de votre action en matière de sécurité routière pour l'année écoulée, et nous dire également quelles sont vos ambitions pour 2004, notamment en ce qui concerne les jeunes, qui meurent encore trop souvent sur nos routes, en particulier le week-end ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, vous avez eu raison de le souligner, le nombre de victimes sur les routes depuis trente ans n'a cessé de baisser, alors que le trafic était dans le même temps multiplié par trois.

Néanmoins, les résultats obtenus en 2003 sont historiques à un double titre. D'abord par l'ampleur du phénomène. Jamais, en effet, on n'avait connu une diminution aussi forte en une seule année : 20 % de baisse, c'est autant de vies épargnées, de blessés en moins. Ensuite, c'est la première fois, depuis qu'on a des statistiques sur cette question, que le chiffre de tués est en deçà de 6 000.

Pour être significative, la comparaison doit aussi se faire par rapport à l'année 2001.

En 2001, en effet, il n'y avait pas eu de mesure prise alors qu'en 2002, souvenez-vous, à l'appel du Président de la République et à la suite des états généraux de la sécurité routière, le Gouvernement avait arrêté un certain nombre de décisions. On a observé alors une baisse de 1 988 morts en 2003 par rapport à 2001, soit plus de 25 % : c'est un quart de vies humaines supplémentaires sauvées par rapport à 2001. Voilà un vrai succès, qui démontre à la fois la mobilisation des pouvoirs publics - de tous les fonctionnaires qui ont eu à connaître de ce

problème, qu'ils travaillent sur la voie publique, à la justice, à l'équipement, à l'éducation nationale, ou autres, et des associations des élus locaux.

Mais la situation reste insatisfaisante pour certaines catégories d'usagers de la route comme les jeunes, les motocyclistes et les cyclomotoristes. Avec l'aide des forces de l'ordre - gendarmerie et police - et grâce à la mise en place le 1er mars 2004 du permis probatoire et à la signature, avec les professionnels des boîtes de nuit, d'une charte dans le même esprit que celle qui a été signée ce matin avec les professionnels de la route par le Premier ministre, l'année 2004 sera encore meilleure.

Il n'y a aucune raison pour que la France, après avoir montré une volonté quasiment unanime d'enclencher un cercle vertueux, ne soit pas - même s'il y faut quelques années - le meilleur élève de l'Europe. Nous allons tous y travailler, avec la même volonté et la même persévérance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1062

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 janvier 2004